



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 09 AVRIL 2024

**CONVOCATION**

Date : 29/03/2024

Envoi le : 03/04/2024

Publication le : 03/04/2024

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29

Présents : 19

Absents : 10

Pouvoirs : 08

Votants : 27

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 avril à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,  
Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT,  
Messieurs Daniel PERRICHOT, Olivier DOUSSET, Xavier BINET, Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET, Erick MORCHOISNE.

**Absents excusés :**

Mesdames Danielle PLOQUIN, Renata MOREIRA ROCHA, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,  
Messieurs Éric VERHILLE, Jean-Marc CHATEAU, Pascal ARRAGAIN, Pascal NOYAU, François BOUGAULT.

**Absents :**

Madame /

Monsieur /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Monsieur Éric VERHILLE avait donné pouvoir à Monsieur le Maire.  
Madame Danielle PLOQUIN avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir Madame Odile RITOURET.

Madame Aurélie LERICHE avait donné pouvoir à Madame Danièle HOUDU.

Madame Lyn FAIPOUX avait donné pouvoir à Monsieur Yoann LAFAUX.

Madame Florence MÉTIVIER avait donné pouvoir à Monsieur Mikaël TOST.

Monsieur François BOUGAULT avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

**Secrétaire de séance :**

Madame Sylviane FORTUN.



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240409-DEL\_09042024\_08-DE



**DEL N°09/04/2024-08 SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS.**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du budget 2024, la somme de 114 314,50€ a été inscrite à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement autres personnes de droit privé ».

Cette somme prévisionnelle est répartie de la manière suivante :

- 7 831.50€ au titre du PACT Culturel, à reverser aux associations bénéficiaires.
- 106 483€ à affecter aux associations et aux écoles (projets pédagogiques / voyages scolaires) et établissements (MFR / CFA) qui accueillent des enfants Luynois (base de 45€/enfant).

Il convient au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation de cette somme de 106 483€.

Monsieur le maire précise que les propositions de répartitions émanent du travail des différentes commissions municipales qui ont examiné les dossiers de demandes de subventions reçues des associations (Commission CASA, Commissions Enfance Jeunesse et Commission des Finances).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (deux élus (Mme FORTUN et Mr MAQUIN) ne prennent pas part au vote du fait qu'ils sont membres d'une association bénéficiant d'une subvention municipale) :

**DÉCIDE l'attribution des subventions suivantes au titre de l'année 2024 :**

ASSOCIATION SPORTIVE LUYNNOISE (ASL)	43 250 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE	150 €
ASSOCIATION REVES ET AVENTURES SUBAQUATIQUES (ARAS)	500 €
COMITÉ DE JUMELAGE	1 500 €
LE TEMPS DE VIVRE	400 €
ASSOCIATION MUSICALE DE LUYNES (AML)	30 700 €
ASSOCIATION CULTURELLE LUYNNOISE (ACL)	3 500 €
VAL LUYNES EVENEMENTS	2 400 €
RADIO FREQUENCE LUYNES	8 500 €
APPEL SAINTE GENEVIEVE	400 €
PROJETS PEDAGOGIQUES ÉCOLES VOYAGES SCOLAIRES FIN D'ANNEE	9 493 €
MAISON FAMILIALE RURALE (2 élèves X 45€)	90 €
CFA JOUE LES TOURS (17 élèves x 45€)	765 €
CFA SAINT PIERRE DES CORPS (3 élèves x 45€)	135 €
REVIVANCE DU PATRIMOINE	500 €
CARTABLE ET SAC'ADO LUYNNOIS	400 €
ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE COMITÉ 37	150 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	500 €
<b>TOTAL ATTRIBUÉ</b>	<b>103 333 €</b>
<b>RÉSERVE NON AFFECTÉE</b>	<b>3 150 €</b>
<b>TOTAL ARTICLE 6574 DU BUDGET 2024</b>	<b>106 483 €</b>

**PRÉCISE** la répartition de la somme de 9 493 € correspondant aux projets pédagogiques des écoles et aux voyages scolaires de fin d'année des élèves de CM2 CAMUS, de CE2 PASTEUR, de grande section SHL et des CM2 Luynois de Sainte Geneviève, de la manière suivante :

ÉCOLES	Projets pédagogiques		Voyages scolaires fin d'année		TOTAL ARRONDI (A + B)
	Nombre de classes	Montant (A) 317.84 € / classe	Nombre d'élèves	Montant * (B)	
CAMUS	4	1 271.36 €	51	1 225.34 €	2 497 €
S H L	4	1 271.36 €	41	985.08 €	2 257 €
PASTEUR	5	1 589.20 €	35	840.92 €	2 431 €
STE GENEVIÈVE	5	1 589.20 €	12	717.96 €	2 308 €
<b>TOTAL</b>					<b>9 493 €</b>

**\*Montant de l'enveloppe globale CM2 école publique (51 élèves X 59.83€, soit 3 051.33€) réparti entre les élèves de fin de cycle (grande section maternelle, CE2 Pasteur et CM2 Camus) soit 24.0262€ / élève  
Pour Sainte Geneviève : 59.83€/élève Luynois de CM2.**

**INDIQUE** que les sommes destinées aux établissements scolaires seront versées :  
- Pour les écoles publiques : aux coopératives scolaires de chaque établissement.  
- Pour l'école privée Sainte Geneviève : à l'OGEC de celle-ci.

**PRÉCISE** que sur l'enveloppe de 106 483 €, les 3 150 € restant à affecter le seront ultérieurement en cas de besoin, par délibération spécifique.  
Il convient dès à présent de déduire les 750€ attribués à la SPA (délibération N° DEL 09/04/2024-19), soit un solde non affecté de 2 400€.

**PRÉCISE** que le versement des subventions accordées à l'ASL et à l'AML se fera par acomptes, dans la limite bien entendu des montants alloués au titre de l'exercice 2024.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,  
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **1.1 AVR. 2024**

Et sa publication le site internet de la commune le : **1.1 AVR. 2024**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240409-DEL\_09042024\_08-DE

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240409-DEL\_09042024\_08-DE

